

*EETT (* L'EETT est l'autorité réglementaire hellénique qui réglemente, supervise et surveille les secteurs des communications électroniques, du spectre radioélectrique et des services postaux. Il agit également en tant qu'autorité de concurrence sur les marchés susmentionnés)*

Adresse du spectre

Département de l'équipement de télécommunications

OBJET : Réponse à votre lettre

En réponse à la lettre ci-dessus, nous tenons à vous informer qu'en ce qui concerne la question des mesures pour le respect des limites de rayonnement des téléphones portables, nous effectuons actuellement des contrôles dans le cadre du projet JAHARP 2020-1.

En ce qui concerne la Grèce, le projet prévoit des mesures en laboratoire de trois types différents de téléphones mobiles et devrait être achevé dans les mois à venir. Une description plus détaillée de ce projet est disponible sur JAHARP 2020-1 WP3 - SAR (prosafe.org)

Nous vous informons en outre qu'à la suite d'une enquête française pertinente concernant les téléphones mobiles, des mesures de retrait ont été prises en Grèce pour les types de téléphones mobiles concernés circulant sur le marché grec. L'extension des mesures à la Grèce a eu lieu en 2019. Par ailleurs, concernant la demande de la France pour la révision de la norme EN 50566 2017 sur la distance minimale pour mesurer le niveau DAS, nous vous informons que la demande a été communément acceptée y compris la Grèce.

Enfin, nous vous informons que les niveaux de référence actuels de l'IGNIRP sont des limites dans les normes européennes pertinentes pour l'évaluation des dispositifs destinés au grand public et appliqués par les pays de la communauté, y compris la Grèce

. Nous sommes à votre disposition pour toute clarification complémentaire concernant nos responsabilités

Cordialement